



Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Caracas (Venezuela), 25 août – 5 septembre 1980

Distr. GENERALE

A/CONF.87/3
3 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Note du Secrétariat

1. Le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra à Caracas du 25 août au 5 septembre 1980. La séance d'ouverture aura lieu au Centre international de conférences, Parque Central, le lundi 25 août, à 10 h 30.

I. CONSULTATIONS AVEC LE CONGRES

- 2. Avant l'ouverture du Congrès, il est suggéré que les chefs de délégations se réunissent en consultations le dimanche 24 août, date prévue à cet effet. L'objet de ces consultations, ouvertes à tous les Etats participants, est de parvenir à un accord sur des recommandations concernant toutes les questions de procédure dont sera saisi le Congrès le jour de l'ouverture de ses travaux. Il est suggéré que le Secrétaire exécutif du Congrès préside ces consultations.
- 3. L'ordre du jour de ces consultations est le suivant :
 - 1. Election du président du Congrès
 - 2. Adoption du règlement intérieur
 - 3. Adoption de l'ordre du jour
 - 4. Organisation des travaux
 - 5. Election des membres du Bureau autres que le Président
 - 6. Pouvoirs des représentants au Congrès
 - i) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
 - ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
 - Rapport du Congrès.

A. Election du Président du Congrès

4. Pour les conférences des Nations Unies tenues en dehors du Siège ou des bureaux de l'Organisation, il est d'usage d'élire comme Président le chef de la délégation du pays hôte. L'élection se fait normalement par acclamation, sans recourir à un vote au scrutin secret. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander au Congrès de suivre la pratique établie.

B. Adoption du règlement intérieur

- 5. Le règlement intérieur provisoire du Congrès est publié sous la cote A/CONF.87/2. Le règlement intérieur provisoire des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a été élaboré par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance lors de sa cinquième session et approuvé par le Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1979 (voir décision 1979/27 du Conseil du 9 mai 1979). Ce règlement a été révisé par le Conseil à sa session d'organisation pour 1980 (décision 1980/105 du 6 février 1980).
- 6. Toutefois, durant les préparatifs en vue du Congrès, les présidents des groupes régionaux ont décidé de prier le Congrès d'augmenter le nombre des membres du Bureau de façon à garantir une répartition plus équitable des sièges entre les groupes régionaux (voir art. 6 du règlement intérieur provisoire).
- 7. A cette fin, les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander au Congrès de réviser en conséquence les dispositions de l'article 6 du règlement intérieur provisoire concernant la composition du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. L'ordre du jour provisoire du Congrès a été approuvé par le Conseil économique et social à sa session d'organisation pour 1980 et a été publié sous la cote A/CONF.87/l. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander au Congrès d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document susmentionné.

D. Organisation des travaux

9. On trouvera à la section II ci-après les propositions du Secrétariat concernant l'organisation des travaux du Congrès. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander au Congrès d'adopter l'organisation des travaux proposée.

E. Election des membres du Bureau autres que le Président

10. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être examiner la question de l'élection des membres du Bureau, du Bureau du Sous-Comité du Comité II, dont la création a été proposée, et du Bureau du Groupe de travail du Comité I.

ll. Les participants aux consultations avant le Congrès souhaiteront peut-être aussi examiner la question de l'élection des collaborateurs du Rapporteur général ainsi que des rapporteurs des grands comités.

F. Pouvoirs des représentants au Congrès

1. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

12. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur provisoire du Congrès, la Commission de vérification des pouvoirs est composée de neuf membres nommés par le Congrès sur proposition du Président et sa composition est, dans toute la mesure du possible, identique à celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa trente-quatrième session. La Commission de vérification des pouvoirs de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale était composée des représentants des pays suivants : Belgique (qui assurait la présidence), Chine, Congo, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Pakistan, Panama, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander que la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des représentants de ces pays.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

13. Aux termes du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement intérieur provisoire, la Commission de vérification des pouvoirs examine les pouvoirs des représentants et fait rapport au Congrès. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être recommander à celui-ci de fixer une date limite pour la présentation par la Commission de vérification des pouvoirs de son rapport sur ses travaux.

3. Rapport du Congrès

- 14. Les rapports des conférences des Nations Unies, et ceci s'applique également au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, renferment les décisions adoptées par la Conférence, un bref compte rendu des événements ayant entraîné sa convocation, les actes de la conférence, et notamment un résumé du débat général en plénière et des travaux des grands comités, enfin un compte rendu du Rapporteur sur les mesures adoptées par la conférence plénière sur recommandation des grands comités.
- 15. Il est d'usage dans les réunions analogues convoquées par l'Organisation des Nations Unies de prier chaque groupe régional de désigner, avant l'ouverture de la conférence, deux personnes qui feront office de collaborateurs du Rapporteur général, ainsi que les rapporteurs des grands comités, chargés d'aider ce dernier à élaborer le projet de rapport de la conférence.
- 16. Les participants aux consultations précédant le Congrès souhaiteront peut-être respecter cette pratique.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONGRES

- 17. Lors de sa session d'organisation pour 1980, le Conseil économique et social a adopté l'ordre du jour du sixième Congrès des Nations Unies, qui se présente comme suit :
 - 1. Ouverture du Congrès
 - 2. Questions d'organisation
 - a) Election du Président
 - b) Adoption du règlement intérieur
 - c) Adoption de l'ordre du jour
 - d) Organisation des travaux
 - e) Election des membres du Bureau autres que le Président
 - f) Pouvoirs des représentants au Congrès
 - Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
 - ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
 - 3. Tendances de la criminalité et stratégies dans le domaine de la prévention du crime
 - 4. La justice pour mineurs : avant et après le passage à la délinquance
 - 5. Criminalité par abus de pouvoir : délits et délinquants au-dessus de la loi?
 - 6. Traitement en dehors des établissements pénitentiaires et conséquences pour le délinquant incarcéré
 - 7. Normes et principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies en matière de justice criminelle : de l'élaboration des normes à leur application, et peine capitale
 - 8. Nouvelles perspectives en ce qui concerne la prévention du crime, la justice criminelle et le développement : rôle de la coopération internationale
 - 9. Adoption du rapport du sixième Congrès

2

- 18. Le Conseil économique et social a également recommandé que le sixième Congrès des Nations Unies constitue deux comités et un groupe de travail et répartisse les points de son ordre du jour entre les différents organes de session de la façon suivante :
 - a) Comité I : points 3 et 7;
 - b) Groupe de travail du Comité I : point 8;
 - c) Comité II : points 4, 5 et 6.
- 19. Il est recommandé en outre au sixième Congrès des Nations Unies, vu son programme de travail extrêmement chargé, de constituer, dans le cadre du Comité II, un sous-comité qui sera chargé d'examiner le point 6.
- 20. Il est recommandé au Congrès qu'afin d'achever ses travaux en temps voulu, il adopte le programme de travail suivant :

Séances plénières

Point 1	Ouverture du Congrès	25 août, le matin
Point 2	Questions d'organisation	25 août, le matin
Point 9	Adoption du rapport	4 septembre, l'après-midi 5 septembre, le matin et l'après-midi

<u>Comité I</u>					
Point 2	Questions d'organisation	25 août, l'après-midi			
Point 3	Tendances de la criminalité et stratégies dans le domaine de la prévention du crime	25 août, l'après-midi 26 août, le matin et l'après-midi 27 août, le matin et l'après-midi 28 août, le matin et l'après-midi 29 août, le matin			
	Examen du rapport relatif au point 3	ler septembre, le matin			
Point 7	Normes et principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies en matière de justice criminelle : de l'élaboration des normes à leur application, et peine capitale	29 août, l'après-midi ler septembre, le matin et l'après-midi 2 septembre, le matin et l'après-midi 3 septembre, le matin et l'après-midi			
	Examen du rapport relatif au point 7	4 septembre, le matin			

Groupe de travail du Comité I

3

Point 2	Questions d'organisation	25	août,	l'après-midi
Point 8	Nouvelles perspectives en ce qui concerne la prévention du crime, la justice criminelle et le développement : rôle de la coopération internationale	26	août,	l'après-midi l'après-midi l'après-midi

Point 2 Questions d'organisation 25 août, l'après-midi

Le Groupe de travail devrait présenter son rapport au Comité I le 28 août.

Comité II

	•	•
Point 4	La justice pour mineurs : avant et après le passsage à la délinquance	25 août, l'après-midi 26 août, le matin et l'après-midi 27 août, le matin et l'après-midi 28 août, le matin
	Examen du rapport relatif au point 4	29 août, le matin
Point 5	Criminalité par abus de pouvoir : délits et délinquants au-dessus de la loi?	28 août, l'après-midi 29 août, le matin et l'après-midi ler septembre, le matin et l'après-midi 2 septembre, le matin
	Examen du rapport du Comité II relatif au point 5	3 septembre, le matin
	Sous-Comité du Comité II de	ont la création est proposée
Point 2	Questions d'organisation	28 août, l'après-midi
Point 6	Traitement en dehors des établissements pénitentiaires et conséquences pour le délinquant incarcéré	28 août, l'après-midi 29 août, l'après-midi ler septembre, l'après-midi 2 septembre, le matin et l'après-midi 3 septembre, le matin
T.a. S	ous-Comité devrait présenter son	rapport au Comité II le 4 septembre

Le Sous-Comité devrait présenter son rapport au Comité II le 4 septembre au matin.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.